



COMPTE RENDU DE LA CAPL DE MOUVEMENT DE MUTATION DES CONTROLEURS DU 13 JUILLET 2012

Déclaration des élus CGT

La CGT Finances Publiques d'Ille-et-Vilaine ne peut pas rester muette quant aux différentes annonces gouvernementales. Nous tenons ici à relayer les inquiétudes de l'ensemble du personnel.

En premier lieu, le gel du point d'indice, va accentuer les difficultés financières rencontrées par certains collègues.

En second lieu, les 2870 emplois supprimés au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État au titre de 2012 seront suivis par d'autres suppressions massives puisque l'on parle de deux emplois supprimés sur trois départs à la retraite.

La situation est déjà très tendue dans bon nombre de services du département.

Par ailleurs les conditions de vie au travail se dégradent de jour en jour, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé du personnel.

Nous pensons que l'actualité judiciaire de France Télécom avec les mises en examen, pour harcèlement moral, de la société elle-même, de son ex-PDG et de deux autres dirigeants doit inciter l'ensemble de nos directeurs à une grande vigilance vis à vis de la santé au travail, de l'organisation des services et des conditions de vie au travail des personnels.

La CGT Finances Publiques revendique une revalorisation immédiate du point d'indice des traitements et des indemnités liées aux frais de déplacement.

La CGT Finances Publiques exige le respect des engagements ministériels sur les plans de qualifications, leur reconduction et leur amélioration, ainsi que la fin du blocage par le ministère de la Fonction publique des dossiers du 8ème échelon du C et la suppression du jour de carence.

La CGT Finances Publiques dénonce et condamne cette orientation politique. Elle considère, dès à présent, que la mobilisation la plus large est nécessaire pour s'opposer aux mesures de rigueur que le gouvernement veut imposer aux agents des ministères économiques et financiers.

De plus, l'annonce récente du plan de destruction industrielle du groupe PSA ne peut qu'accroître les inquiétudes des salariés, y compris aux finances publiques. A Rennes, l'impact des 1400 suppressions d'emplois annoncées va aller bien au-delà de ce chiffre. Nous serons nombreux à être touchés personnellement dans nos familles. Les effets sur les missions ne se feront pas attendre, avec de nouvelles situations financières et fiscales dégradées qui vont entraîner des demandes de délais et de dégrèvement gracieux, charges supplémentaires pour les postes et services des impôts des particuliers. Avec l'ensemble de la CGT, notre section s'insurge contre ces licenciements boursiers.

Aujourd'hui, nous examinons le mouvement local de mutation des cadres B.

Nous constatons que les suppressions d'emplois pèsent de plus en plus sur les possibilités de mutation et par conséquent sur les affectations locales. Cette situation inacceptable accroît la tension dans de nombreux services déjà mis à mal par les suppressions de postes. Certains services sont au bord de la rupture et les conditions de vie au travail ne cessent de se détériorer. La création en urgence d'emplois est le seul remède.

Soucieux de préserver et de défendre les droits et garanties des agents, nous participons aujourd'hui à cette Commission Administrative Paritaire Locale dans le but de veiller à l'application des règles d'affectation locales auxquelles les agents demeurent particulièrement attachés.

A ce titre, nous constatons que le projet de mouvement qui nous est proposé pour la catégorie B ne va pas jusqu'au bout des mutations possibles, au détriment des droits et garanties des collègues. Les agents n'ont pas à subir les choix stratégiques de la direction dans le cadre contraint des suppressions d'emplois.

Compte tenu du sentiment d'injustice ressenti par nos collègues, des dégradations des conditions de travail générées par les suppressions d'emplois et des réorganisations induites, les élus CGT finances publiques voteront contre le mouvement de mutation proposé.

En réponse aux déclarations liminaires, la direction a renvoyé l'ensemble des sujets généraux au niveau national sans apporter de réponse.

Sur la question des suppressions d'emplois pour les années 2013 à 2015, la Direction a évoqué un volume de suppressions équivalent voir supérieur à celui connu les années précédentes.

Sur la comparaison entre la situation faite à la DGFIP et France Télécom, la Direction estime que nous ne sommes pas dans la même situation. En effet, France Télécom a nommé de manière autoritaire des agents à 100 Kms de chez eux, voire sur des métiers complètement nouveaux.

Les élus CGT ont admis qu'actuellement les restructurations de nos services ne s'effectuaient pas dans les mêmes proportions.

Cependant, compte tenu des annonces faites par le gouvernement, à savoir la suppression de 2.5% des effectifs pour les ministères jugés non prioritaires, 2954 emplois seraient susceptibles d'être supprimés en 2013 (Selon les éléments du rapport d'activité 2011, les effectifs 2011 s'élevaient à 118 144 emplois équivalents temps plein).

Le président de la CAP locale a rappelé que les missions de la DGFIP seraient maintenues en totalité, mais que leurs modalités d'exercice allaient changer. Par conséquent, de nouvelles suppressions de postes s'accompagneront de nouvelles réformes de structures afin de réaliser les mêmes missions en utilisant moins de moyens humains.

Les élus CGT FINANCES ont fait part de leurs fortes inquiétudes quant aux modalités de mise en œuvre de ces nouvelles suppressions d'emploi.

Nous avons ensuite abordé les mutations des cadres B des filières fiscale et gestion publique.

M. ZOLLER a indiqué que dans le cadre de la convergence des règles de gestion pour 2012, le critère de l'ancienneté administrative était généralement le principal critère d'affectation.

Il a également rappelé que pour le mouvement actuel, dans la filière fiscale, les affectations se faisaient en fonction de l'ancienneté administrative, puis avec application éventuellement de mesures de gestion (affectation des ALD et EDRA, détachements éventuels).

En revanche, dans la filière gestion publique, si l'ancienneté administrative constitue dans la majorité des cas le critère principal d'affectation, d'autres critères sont pris en compte, notamment « l'intérêt du service ». Notre délégation a dénoncé cette politique qui amène à maintenir des situations de vacances d'emplois importantes, principalement au PIAA et à la TCA : des mouvements qui auraient pu être réalisés ont été bloqués, au détriment des agents concernés. Pour la CGT, ces deux structures sont vraiment la variable d'ajustement de la direction en terme d'effectifs.

Pour la filière fiscale, M. ZOLLER a indiqué, en réponse au signalement du mécontentement de certains collègues face à l'affectation sur des postes fixes, d'agents ayant très peu d'ancienneté administrative, que ces affectations découlaient de l'application stricte des règles de mutations existantes. En effet, ces agents ont bénéficié du rapprochement interne à la résidence, ce qui leur a permis de primer d'autres agents plus anciens administrativement, mais ne bénéficiant pas de ce rapprochement.

Les élus ont cependant indiqué que cette situation était peu satisfaisante, dans la mesure où, d'une part, des agents expérimentés ne peuvent pas être affectés sur des postes fixes, et d'autre part, d'autres agents, dont l'ancienneté administrative est faible, sont condamnés à rester sur leur poste d'affectation probablement plusieurs années.

En raison des fortes suppressions d'emplois et des conditions de travail qui ainsi se dégradent, la CGT a voté contre les mouvements de mutation proposés.

FO a aussi voté contre. Le SNUI s'est abstenu.

Trois dossiers de révision de note ont été étudiés. Deux concernaient des régularisations d'erreurs EDEN (ce qui n'a pas posé de problème), le troisième était un « vrai » recours en notation. Dans ce cas, la direction a accepté de donner une note d'encouragement à 0,01 en invitant le chef de poste à étudier la possibilité d'une bonification l'année prochaine.

Etaient présents à la CAPL pour la CGT :

Martine LEBEHOT(élue CGT), Nathalie RIBREAU (élue CGT) Hervé COUVERT (élu CGT) et Jacques STEPHAN (expert pour la CGT)